

# PORTRAIT COMITE D'ENTRAIDE ET D'ACTION SOCIALE

Nous sommes ravis de vous faire découvrir cette association Bouygues Travaux Publics Régions France à travers ce portrait !

Pour rappel, une Assemblée Générale a eu lieu le 27/09/2024, un mail a été envoyé aux chefs avec les pouvoirs.



**Qui suis-je?** Je suis le Comité d'entraide et d'Action Sociale (CEAS), une association à but non lucratif qui a été créée en 1969 par Francis Bouygues. Sa mission est d'aider ses adhérents ayant une difficulté momentanée et/ou imprévue. Elle intervient sous la forme de **prêt** ou de **don**. Le Comité d'entraide et d'Action Sociale est représenté par un Conseil d'Administration qui est composé exclusivement de collaborateurs de l'entreprise. Il se réunit en fonction des demandes reçues. Chez Bouygues TP RF, des membres bureaux constituent cette association puis des membres relais sont présents pour vous aider et vous orienter.

**Quand adhérer?** L'adhésion se fait à l'embauche (ou à tout autre moment), votre contribution est prélevée sur votre bulletin de salaire.

**Pourquoi adhérer?** Vous pouvez solliciter le Comité d'entraide et d'Action Sociale dès qu'un événement imprévu met en péril votre budget. Aucune situation n'est identique et l'aide à apporter est étudiée au cas par cas. Le CEAS vous propose aussi des aides annuelles pour l'éducation de vos enfants.

**Qui contacter ?** Pour constituer votre dossier, vous pouvez contacter les membres relais du comité d'entraide. En cas d'aide du Comité d'entraide, les versements PEE/PERCOL sont suspendus le temps du remboursement du prêt.

## Liste des membres relais à contacter:

**Le comité d'entraide et d'Action Sociale vous permet également de bénéficier des aides sous conditions de ressources:**

Bourses d'études pour le collège, Lycée, Apprentissage et études supérieures: **de 170€ à 220€/ enfant**

Cantine et transports scolaires **jusqu'à 250€/ enfant**

Colonies de vacances/Centres aérés, accueil périscolaire **jusqu'à 400€/ enfant**

Classes de découverte et séjours linguistiques **jusqu'à 250€/ enfant**

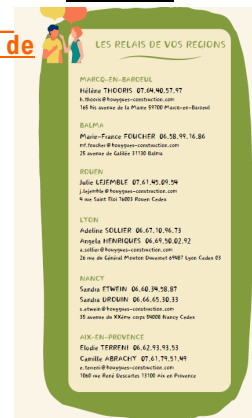
Les indemnités de garde de 0 à 6 ans **jusqu'à 300€/ enfant**

Permis B Permis AM (BSR)  
**400€/ personne 150€/personne**



Informations et conditions sur les imprimés dans le QR Code en haut du journal!

Toutes ces aides sont pour vous, n'hésitez pas !



Pour rappel, les membres du CSE restent disponibles pour toutes demandes d'informations !